

RCS : NIMES  
Code greffe : 3003

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NIMES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 80013  
Numéro SIREN : 451 607 709  
Nom ou dénomination : THILAU

Ce dépôt a été enregistré le 07/10/2022 sous le numéro de dépôt B2022/018009

# COMPTES ANNUELS

2021

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

**SADIR THILAU**

101 CHEMIN DU RHONE  
30100 ALES

Siret : 45160770900016

**BILAN AU 31/12/2021**

*certifié conforme  
par le président*



ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES



**SAS CABINET LAGIER**

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Montpellier

820 chemin du Mas de la Bedosse  
30100 ALES

Tél 04.66.54.31.31

Fax 04.66.54.31.30

Courriel [experts@cabinetlagierales.fr](mailto:experts@cabinetlagierales.fr)

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SADIR THILLAUR		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		101 CHEMIN DU RHONE 30100 ALES		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		4 5 1 6 0 7 7 0 9 0 0 0 1 6		Néant <input type="checkbox"/>		*	
						Exercice N clos le, 31/12/2021	
				Brut 1		Amortissements, provisions 2	
						Net 3	
Capital souscrit non appelé		(I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *		AB		AC	
		Frais de développement *		CX		CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires		AF		AG	
		Fonds commercial (1)		AH		AI	
		Autres immobilisations incorporelles		AJ		AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL		AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		AN		AO	
		Constructions		AP		AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR		AS	
		Autres immobilisations corporelles		AT		AU	
		Immobilisations en cours		AV		AW	
		Avances et acomptes		AX		AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS		CT	
		Autres participations		CU		CV	
		Créances rattachées à des participations		BB		BC	
		Autres titres immobilisés		BD		BE	
Prêts		BF		BG			
Autres immobilisations financières*		BH		BI			
<b>TOTAL (II)</b>		BJ		BK			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements		BL		BM	
		En cours de production de biens		BN		BO	
		En cours de production de services		BP		BQ	
		Produits intermédiaires et finis		BR		BS	
		Marchandises		BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*		BX		BY	
		Autres créances (3)		BZ		CA	
		Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)		CD		CE	
Disponibilités		CF		CG			
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*		CH		CI		
	<b>TOTAL (III)</b>		CJ		CK		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler		(IV) CW				
	Primes de remboursement des obligations		(V) CM				
	Ecart de conversion actif*		(VI) CN				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		CO		1A			
Renvois : (1) Dont droit au bail :				(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		CP	
Renvois : (3) Part à plus d'un an						CR	
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations : Non recensée		Stocks : Non recensée		Créances : Non recensée	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SADIR THILAU		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 13 050 000 ..... )	DA	13 050 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <b>EK</b> )	DC			
	Réserve légale (3)	DD	99 797		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <b>B1</b> )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <b>EJ</b> )	DG	1 396 136		
	Report à nouveau	DH			
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	52 705		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		<b>TOTAL (I)</b>	DL	14 598 639	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TOTAL (II)</b>	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <b>EI</b> )	DV	392		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	18 823		
	Dettes fiscales et sociales	DY	103 720		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA				
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC	122 935		
	Ecarts de conversion passif* <b>(V)</b>	ED			
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	14 721 575		
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	122 935			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SADIR THILAU		Exercice N				Néant <input type="checkbox"/> *		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	728 684	FH		FI	728 684	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	728 684	FK		FL	728 684	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	19 073	
	Autres produits (1) (11)					FQ	3	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	747 760
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	100 012	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	13 425	
	Salaires et traitements*					FY	383 424	
	Charges sociales (10)					FZ	171 319	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	19 673
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
Autres charges (12)					GE	9		
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	687 865	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	59 895	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	11 510	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP	11 510	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU		
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	11 510	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	71 406	

(RENOVOIS : voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <u>SADIR THILAU</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		<b>Exercice N</b>		
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>		HD	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE 45	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>		HH 45	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	( 45)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	18 656	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	759 271	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	706 566	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	52 705	
<b>RENVIS</b>	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	12 142
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	9 986	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	AI	19 073	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) <b>A5</b>			
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives <b>A6</b>	obligatoires <b>A9</b>		
	Dont cotisations facultatives Madelin <b>A7</b>	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite <b>A8</b>		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N			
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Pénalités, amendes fiscales et pénales	45			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

**COMPTES ANNUELS**

**2021**

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Annexe

## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SADIR SADIR THILAU

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 14 721 576 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 52 705 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 03/05/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 04/11/2016, en application des articles L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce et à l'ANC 2018-07.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.



## Règles et méthodes comptables

### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- \* Matériel de transport : 4 à 5 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

### Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

### Immobilisations Financières / Participations

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à la valeur d'inventaire si celle-ci est inférieure.

La valeur d'inventaire est déterminée en prenant en compte la situation nette de la filiale ainsi que la progression de ses parts de marché et ses perspectives de résultat et de chiffre d'affaires.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

## Règles et méthodes comptables

### Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement COVID-19 étant toujours en cours à la date de l'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

La société n'est pas en capacité d'estimer de manière précise les impacts financiers de la pandémie sur les comptes de ses filiales cependant, malgré la crise sanitaire, la valorisation des titres des différentes filiales n'est pas remise en cause.

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	730		730	
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>730</b>		<b>730</b>	
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 230		1 230	
- Installations générales, agencements aménagement divers	11 220	3 310		14 530
- Matériel de transport	92 401			92 401
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	15 035	2 763	5 945	11 853
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>119 886</b>	<b>6 073</b>	<b>7 175</b>	<b>118 784</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	10 812 346			10 812 346
- Autres titres immobilisés	308 065			308 065
- Prêts et autres immobilisations financières				
<b>Immobilisations financières</b>	<b>11 120 411</b>			<b>11 120 411</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>11 241 027</b>	<b>6 073</b>	<b>7 905</b>	<b>11 239 195</b>



**THILAU**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 13.050.000 euros**  
**Siège social : 101 Chemin du Rhône**  
**30100 ALES**

**451 607 709 RCS NIMES**

---

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 20 JUIN 2022**

L'an deux mille vingt-deux et un et le vingt juin, à onze heures, les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation du Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son personnel que comme mandataire.

La Société BC2G AUDIT, co-commissaire, représentée par Madame Gaëlle GILLET, est présente.

La Société SBG AUDIT, co-commissaire, représentée par Monsieur Sébastien BEAUGRAND, est présente.

Monsieur Christian DIAZ préside la séance en sa qualité de Président.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent actions sur les 13.050.000 actions émises par la Société.

Le Président constate que les associés présents et représentés réunissant la majorité du capital, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- les copies des lettres de convocation adressées aux associés ;
- la copie et le récépissé postal d'avis de réception de la lettre de convocation adressée aux Commissaires aux comptes ;
- les statuts de la Société ;
- la feuille de présence à l'assemblée ;
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la Société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- le rapport de gestion du Président contenant rapport de gestion du groupe. ;
- les rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés ;
- le rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées ;
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du Président, les rapports des Commissaires aux comptes, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par les statuts, ont, conformément auxdits statuts été communiqués aux associés huit jours avant la réunion de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés ;
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ; approbation de ces conventions ;
- Approbation des comptes annuels et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Rapport de gestion du Président contenant rapport de gestion du groupe ;
- Rapport du Comité de surveillance ;
- Affectation du résultat ;
- Remplacement d'un Co-Commissaire aux comptes ;
- Questions diverses.

Le Président donne lecture du rapport de gestion sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés, contenant rapport de gestion du groupe.

Le Président donne lecture du rapport du Comité de surveillance et des rapports des Commissaires aux comptes.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, et des rapports des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 lesquels font apparaître un bénéfice de 52.705 euros. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

L'assemblée générale approuve le montant des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts qui s'élèvent à 12.420 euros ainsi que l'impôt correspondant ressortant à 3.477 euros.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 52.705 euros de la manière suivante :

- à la réserve légale, 5 % soit ..... 2 635 €
- le solde au poste « Autres Réserves », soit ..... 50.070 €

L'assemblée générale prend acte du fait qu'il a été distribué :

Année	Dividendes
2020	100.000 €
2019	300.000 €
2018	0

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

### TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux comptes, sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2021, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du groupe inclus dans le rapport de gestion.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

### QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L 227-10 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

*Cette résolution, soumise à un droit de vote auquel les associés intéressés n'ont pas participé, est adoptée à l'unanimité.*

### CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de renouveler le mandat de la Société BC2G AUDIT en qualité Commissaire aux comptes titulaire pour une nouvelle durée de six exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2027.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

**Monsieur Christian DIAZ**

Président







**SBG AUDIT**

Commissaire aux Comptes  
Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes  
Ressort de la Cour d'Appel de NIMES

45 rue Gilles Roberval  
30 900 NIMES

**BC2G AUDIT**

Commissaires aux Comptes  
Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes  
Ressort de la Cour d'Appel de NIMES

443 avenue Jean Prouvé  
30 900 NIMES

**THILAU**

*Société par Actions Simplifiée*

***Rapport des commissaires aux comptes sur les  
comptes annuels***

Exercice clos le 31/12/2021

THILAU  
Société par Actions Simplifiée au capital de 13 050 000 €  
101 Chemin du Rhône  
30100 ALES  
RCS NIMES 451 607 709

Ce rapport contient 18 pages

THILAU  
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société THILAU,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société THILAU relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

### **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif qu'en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

THILAU  
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Votre société pratique un test de dépréciation de ses titres de participation et des créances qui y sont rattachées selon les modalités décrites en note « Immobilisations financières » de l'annexe et sur la base de prévisions de résultats permettant d'en estimer leur valeur d'inventaire.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité, notamment à revoir l'actualisation des perspectives de rentabilité des activités concernées et de réalisation des objectifs, et à contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis par chacune de ces activités.

### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Comité de Direction et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Comité de Direction.

## THILAU

### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

**THILAU**  
**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nîmes, le 03 juin 2022

**Pour la société SBG AUDIT,**

**Sébastien BEAUGRAND**



**Commissaire aux comptes**

**Pour la société BC2G AUDIT,**

**Gaëlle GILLET LUGAGNE**



The signature is written over a circular stamp. The stamp contains the text 'Comptable Commissaire aux Comptes' around the perimeter and 'BC2G AUDIT' in the center.

**Commissaire aux comptes**

## Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2021	Net 31/12/2020
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Autres immobilisations corporelles	118 784	86 921	31 863	45 464
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Autres participations	10 812 346		10 812 346	10 812 346
Autres titres immobilisés	308 065		308 065	308 065
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>11 239 195</b>	<b>86 921</b>	<b>11 152 274</b>	<b>11 165 875</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
<b>Créances (3)</b>				
Clients et comptes rattachés	54 101		54 101	50 447
Autres créances	2 212 349		2 212 349	2 227 635
<b>Divers</b>				
Valeurs mobilières de placement	1 180 000		1 180 000	
Disponibilités	122 851		122 851	1 528 194
Charges constatées d'avance (3)				4 868
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>3 569 301</b>		<b>3 569 301</b>	<b>3 811 144</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>14 808 497</b>	<b>86 921</b>	<b>14 721 576</b>	<b>14 977 019</b>
				2 199 591
<i>(3) Dont à plus d'un an (brut)</i>				

## Bilan passif

	31/12/2021	31/12/2020
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	13 050 000	13 050 000
Réserve légale	99 798	97 724
Autres réserves	1 396 136	1 456 731
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>52 705</b>	<b>41 480</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>14 598 640</b>	<b>14 645 934</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	392	210 284
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 824	19 700
Dettes fiscales et sociales	103 720	101 100
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>122 936</b>	<b>331 084</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>14 721 576</b>	<b>14 977 019</b>

(1) Dont à moins d'un an (a)

122 936

331 084

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

## Compte de résultat

	31/12/2021	31/12/2020	Abs.(M)	Abs.(%)
Production vendue (services)	728 684	687 039	41 646	6,06
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>728 684</b>	<b>687 039</b>	<b>41 646</b>	<b>6,06</b>
Reprises sur provisions (et amortissements), tra	19 073	17 668	1 405	7,95
Autres produits	3	1	2	211,00
<b>Total I</b>	<b>747 761</b>	<b>704 708</b>	<b>43 053</b>	<b>6,11</b>
Autres achats et charges externes (a)	100 012	99 320	692	0,70
Impôts, taxes et versements assimilés	13 426	18 762	-5 336	-28,44
Salaires et traitements	383 425	376 642	6 783	1,80
Charges sociales	171 319	149 318	22 002	14,73
- Sur immobilisations : dotations aux amortisse	19 674	19 047	627	3,29
Autres charges	9	-1	10	NS
<b>Total II</b>	<b>687 865</b>	<b>663 087</b>	<b>24 778</b>	<b>3,74</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>59 896</b>	<b>41 621</b>	<b>18 275</b>	<b>43,91</b>
Autres intérêts et produits assimilés (3)	11 511	14 639	-3 128	-21,37
<b>Total V</b>	<b>11 511</b>	<b>14 639</b>	<b>-3 128</b>	<b>-21,37</b>
Intérêts et charges assimilées (4)		100	-100	-100,00
<b>Total VI</b>		<b>100</b>	<b>-100</b>	<b>-100,00</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	<b>11 511</b>	<b>14 539</b>	<b>-3 028</b>	<b>-20,83</b>
<b>RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III)</b>	<b>71 406</b>	<b>56 159</b>	<b>15 247</b>	<b>27,15</b>



## Compte de résultat (suite)

	31/12/2021	31/12/2020	Abs.(M)	Abs.(%)
<b>Produits exceptionnels</b>				
Sur opérations de gestion		1 513	-1 513	-100,00
<b>Total produits exceptionnels (VII)</b>		<b>1 513</b>	<b>-1 513</b>	<b>-100,00</b>
Sur opérations de gestion	45	674	-629	-93,32
<b>Total charges exceptionnelles (VIII)</b>	<b>45</b>	<b>674</b>	<b>-629</b>	<b>-93,32</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>-45</b>	<b>839</b>	<b>-884</b>	<b>-105,36</b>
Impôts sur les bénéfices (X)	18 656	15 519	3 137	20,21
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	<b>759 272</b>	<b>720 859</b>	<b>38 412</b>	<b>5,33</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>706 566</b>	<b>679 379</b>	<b>27 187</b>	<b>4,00</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>52 705</b>	<b>41 480</b>	<b>11 226</b>	<b>27,06</b>
- Redevances de crédit-bail mobilier	12 143	8 083	4 060	50,23
(3) Dont produits concernant les entités liées	9 986	13 857	-3 871	-27,94

**COMPTES ANNUELS**

**2021**

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Annexe

## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SADIR SADIR THILAU

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 14 721 576 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 52 705 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 03/05/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 04/11/2016, en application des articles L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce et à l'ANC 2018-07.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

## Règles et méthodes comptables

### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- \* Matériel de transport : 4 à 5 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

### Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

### Immobilisations Financières / Participations

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à la valeur d'inventaire si celle-ci est inférieure.

La valeur d'inventaire est déterminée en prenant en compte la situation nette de la filiale ainsi que la progression de ses parts de marché et ses perspectives de résultat et de chiffre d'affaires.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

## Règles et méthodes comptables

### Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement COVID-19 étant toujours en cours à la date de l'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

La société n'est pas en capacité d'estimer de manière précise les impacts financiers de la pandémie sur les comptes de ses filiales cependant, malgré la crise sanitaire, la valorisation des titres des différentes filiales n'est pas remise en cause.

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	730		730	
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>730</b>		<b>730</b>	
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 230		1 230	
- Installations générales, agencements aménagement divers	11 220	3 310		14 530
- Matériel de transport	92 401			92 401
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	15 035	2 763	5 945	11 853
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>119 886</b>	<b>6 073</b>	<b>7 175</b>	<b>118 784</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	10 812 346			10 812 346
- Autres titres immobilisés	308 065			308 065
- Prêts et autres immobilisations financières				
<b>Immobilisations financières</b>	<b>11 120 411</b>			<b>11 120 411</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>11 241 027</b>	<b>6 073</b>	<b>7 905</b>	<b>11 239 195</b>

## Notes sur le bilan

### Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à la valeur d'inventaire si celle-ci est inférieure.

La valeur d'inventaire est déterminée en prenant en compte la progression des parts de marche et les perspectives de résultat et le chiffre d'affaires de chaque filiale.

### Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SCI LATHI 30100 ALES	10 000	1 293 571	99,99	202 818
SA HYPER U LA PRAIRIE 30100 ALES	190 000	7 467 050	94,59	350 409
SAS SUPER DISTRIBUTION GANGEOISE 34190 GANGES	180 000	8 094 490	100,00	651 874
- Participations (détenues entre 10 et 50 % )				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	10 812 346	10 812 346			
- Participations (détenues entre 10 et 50 % )					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

## Notes sur le bilan

## Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	730		730	
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>730</b>		<b>730</b>	
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 230		1 230	
- Installations générales, agencements aménagements divers	3 410	2 880		6 290
- Matériel de transport	55 104	16 080		71 184
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	14 678	713	5 945	9 447
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>74 422</b>	<b>19 674</b>	<b>7 175</b>	<b>86 921</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>75 152</b>	<b>19 674</b>	<b>7 905</b>	<b>86 921</b>



## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 266 450 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	54 101	54 101	
Autres	2 212 349	2 212 349	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
<b>Total</b>	<b>2 266 450</b>	<b>2 266 450</b>	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

#### Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACT. A ETABLIR	54 101
ASSOCIES INTERETS COURUS	9 986
BANQUES PROD. A RECEVOIR	41
<b>Total</b>	<b>64 128</b>

#### Capitaux propres

#### Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 13 050 000,00 euros décomposé en 13 050 000 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

## Notes sur le bilan

## Dettes

## Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 122 936 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 824	18 824		
Dettes fiscales et sociales	103 720	103 720		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	392	392		
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>122 936</b>	<b>122 936</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	392			

## Charges à payer

	Montant
FOURNIS.FACT.NON PARVENUE	10 200
CONGES A PAYER	7 898
ORG.SOC. CH/CONGES A PAY.	2 496
ETAT AUTRES CH. A PAYER	13 798
<b>Total</b>	<b>34 392</b>